

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.108962	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Direction générale des Outre-mer 57 boulevard des Invalides 75007 Paris	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	aide ad hoc - aide à la construction de génie civil dans l'île de Saint-Martin sur environ 80 km pour la reconstruction d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné par les opérateurs privés	
Base juridique	Décret n°2022-167 du 11 février 2022 relatif aux zones d'aide à finalité régionale dans les départements et régions d'outre-mer et la collectivité de Saint-Martin pour la période 2022-2027	
Type de la mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	Prolongation SA.103855	
Date d'octroi	20.10.2020	
Secteurs économiques		
Type de bénéficiaire	grandes entreprises	
Budget	Budget global: 7 000 000 EUR	
Pour les garanties	0 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER - 1 500 000 EUR	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides en faveur des réseaux fixes à haut débit (article 52)	7,000,000	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/aides-d-etat/regimes-d-aide>, -